

RETRAITES ■ « Un précédent est créé »

Jean-Pierre Sueur, sénateur socialiste du Loiret et ancien président de la commission des lois au Sénat, regrette l'avis rendu par le Conseil constitutionnel au sujet de la réforme des retraites. Outre le fait que « les sages » ont retoqué « toutes les mesures sociales incluses dans le texte », le parlementaire souligne qu'« un précédent est créé » avec l'acceptation du recours à l'article 47 de la Constitution alors qu'il ne devrait concerner que des lois de finance. Car « dès lors que cette pratique est validée par le Conseil constitutionnel, la procédure instaurée par l'article 47 peut s'appliquer à tout projet de loi », prévient Jean-Pierre Sueur. ■